



Loi d'urgence agricole : une loi électoraliste qui ignore l'urgence des revenus agricoles et les défis climatiques

Alors que les épisodes caniculaires se multiplient partout en France et que les agriculteurs continuent de subir des prix insuffisants pour vivre de leur travail, la loi d'urgence agricole récemment adoptée passe à côté des véritables enjeux du monde agricole. Pour Bio Nouvelle-Aquitaine, ce texte répond davantage à des considérations électorales qu'aux attentes exprimées par la majorité des agriculteurs.

Présentée comme une réponse à la crise agricole, cette loi, qui intervient à l'approche d'importantes échéances électorales, ne traite pourtant pas la principale préoccupation du terrain : la rémunération des producteurs. Elle concentre au contraire les débats sur des mesures demandées par quelques-uns, qui ne permettront ni d'améliorer durablement le revenu agricole ni de préparer l'agriculture française aux bouleversements climatiques déjà à l'œuvre. Pour Bio Nouvelle-Aquitaine, ce texte traduit avant tout les demandes d'une partie des filières les plus influentes et non celles du monde agricole dans sa diversité.

“Cette loi n'apportant aucune réponse concrète à la crise des revenus agricoles, de nouvelles manifestations apparaissent inévitables dès l'hiver prochain”, prévient Thomas Montagne, président de Bio Nouvelle-Aquitaine..

Dans un contexte d'extrême sécheresse, la loi d'urgence agricole inverse les principes qui guidaient jusqu'à présent les politiques publiques en matière de priorisation de l'usage de l'eau. Désormais, la priorité accordée à l'eau potable est fragilisée au profit d'intérêts particuliers, tandis que les protections de certains milieux naturels, notamment les zones humides, sont affaiblies. Pour Bio Nouvelle-Aquitaine, l'enjeu n'est pas de s'opposer au stockage de l'eau lorsqu'il est pertinent et concerté. Mais faire du stockage la réponse principale aux défis agricoles constitue une erreur d'analyse. Même avec davantage d'eau disponible, l'agriculture française devra faire face à l'augmentation des températures, à la multiplication des événements extrêmes et à une ressource toujours plus variable selon les territoires et les saisons.

Au lendemain de l'adoption par le Parlement de la loi d'urgence agricole, Thomas Montagne réagit : « *Elle est où la victoire ? Cette loi ne répond en rien à l'urgence agricole, notamment dans un contexte de dérèglement climatique, avec des prix toujours au plus bas et des conditions de travail qui sont intenables.* »

CONTACTS PRESSE

Thomas Montagne, Président Bio Nouvelle-Aquitaine : 06 11 05 34 62
Guy Moreau, Référent FNAB au comité de bassin Loire-Bretagne : 06 81 73 76 88



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •

Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Dans ce contexte, l'agriculture biologique apparaît comme une solution d'avenir. Pourtant, depuis plusieurs années, les pouvoirs publics réduisent progressivement les dispositifs de soutien à l'agriculture biologique alors même qu'elle apporte des réponses concrètes aux défis climatiques, environnementaux et économiques. Par la richesse de ses sols, la diversification de ses productions, sa moindre dépendance aux intrants chimiques et sa capacité à préserver la qualité de l'eau, l'agriculture biologique constitue l'un des leviers les plus crédibles pour préparer l'agriculture française aux conditions de demain. Aucune vision stratégique ambitieuse en faveur de cette transition n'apparaît dans la loi d'urgence agricole.

Face aux véritables urgences agricoles, Bio Nouvelle-Aquitaine soutient les propositions suivantes formulées par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique à destination du gouvernement, des parlementaires et des collectivités :

- Le classement des canicules en calamité agricole ;
- Une vraie application d'Egalim dans les restaurants collectifs (20% produits AB) et dans les filières biologiques avec des indicateurs de coûts de production dans chaque filière et une obligation d'en tenir compte dans la fixation des prix d'achats ;
- Des soutiens financiers pour rendre attractive l'agriculture biologique : hausse de l'écorégime bio, aides bio sanctuarisées et bien dotées dans la future PAC, régime cadre « paiement pour services environnementaux » dédié à l'agriculture biologique ;
- Des mesures systématiques de développement de l'agriculture biologique dans les programmes d'actions des captages d'eau potables coordonnés par les collectivités (captages non exonérés) et Préfet·tes (captages prioritaires) ;
- Un poste dédié pour un représentant de l'agriculture biologique dans les commissions locales de l'eau (CLE) et dans les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), dans le cadre de l'augmentation des représentants agricoles (article 5 de la LUA).

CONTACTS PRESSE

Thomas Montagne, Président Bio Nouvelle-Aquitaine : 06 11 05 34 62
Guy Moreau, Référent FNAB au comité de bassin Loire-Bretagne : 06 81 73 76 88